

15.05.2013 – 15:29 Uhr

Lutte contre la pauvreté : il faut intensifier la formation de rattrapage mais aussi le soutien direct aux familles

Bern (ots) -

Travail.Suisse se réjouit que le Conseil fédéral mette l'accent sur la formation dans sa lutte contre la pauvreté. L'organisation faîtière des travailleurs et travailleuses demande depuis longtemps une offensive sur le front de la formation de rattrapage pour les adultes. Mais pour la famille, première menacée par le risque de pauvreté, la formation seule ne suffit pas. Pour combattre la pauvreté des familles, il faut aussi des allocations familiales plus élevées.

Travail.Suisse demande depuis longtemps une offensive sur le front de la formation de rattrapage des adultes. La Confédération reprend la balle au bond en accordant plus de poids à la formation professionnelle de rattrapage dans son programme national de lutte contre la pauvreté. Cela est réjouissant. Il faut maintenant que les acteurs concernés se positionnent clairement sur le besoin de formation de rattrapage, en particulier dans les cantons et chez les employeurs. Les 9 millions du programme national de lutte contre la pauvreté ne suffiront pas à eux seuls pour permettre aux adultes d'achever une formation. Des buts clairement définis et un monitoring sont désormais nécessaires dans ce domaine. Travail.Suisse demande que dans les 10 prochaines années, 3000 diplômes au minimum puissent être délivrés.

L'organisation faîtière salue en outre que l'accent soit aussi placé sur les entreprises sociales. Celles-ci ont le pouvoir de faciliter, par une action judicieuse, l'intégration dans le marché du travail et représentent un potentiel considérable. Leur contribution se situe dans le champ de contraintes du salaire et de l'occupation et satisfont autant aux exigences de l'employeur que de l'employé. C'est pourquoi il est important de vérifier quelle forme concrète doivent prendre les entreprises sociales pour qu'elles répondent aux attentes.

La Confédération doit remédier à la pauvreté des familles avec des allocations familiales plus élevées

La Confédération renvoie aujourd'hui souvent sur les cantons et les communes dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et ne prévoit pour elle qu'un champ d'action limité. Pour Travail.Suisse, il est d'autant plus important que la Confédération épuise sa marge de manoeuvre. Les allocations familiales sont du ressort de la Confédération. A l'origine de la menace élevée de pauvreté qui guette les familles, il y a les coûts élevés engendrés par les enfants. Selon l'Office fédéral de la statistique, les coûts directs liés aux enfants sont d'environ 1300 francs par mois pour deux enfants. Si la Confédération souhaite faire quelque chose contre cette évolution, il lui faut relever les allocations familiales. Les montants actuels de 200 francs (allocation pour enfant) et de 250 francs (allocation de formation) ne suffisent de loin pas pour compenser les coûts élevés. Travail.Suisse revendique une augmentation significative des allocations à 350 francs (allocation pour enfant) et à 500 francs (allocation de formation).

Contact:

Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale, tél.
031/370.21.11 ou 078/625.72.73

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100737882> abgerufen werden.